# COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-102

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# Réunion Ordinaire du 10 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### 18 présents + 2 pouvoirs (20 votes):

### Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers :

#### Membres suppléants présents :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

#### 2 pouvoirs:

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

**Excusés :** Ludovic BARREAU, Jacky JOZEAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Claude SERVANT, Claire SAINCOURT, Céline PIGNON, Frédéric LIAIGRE

#### Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance.

<u>Date de la convocation</u>: Mercredi 4 septembre

# DECHETS Modification art.1 et art.2 Convention avec Brangeon

- Vu la délibération communautaire D2019-058 du 14 mai 2019 validant la convention d'occupation du site de l'ancienne déchetterie de L'Hopiteau à Boussais entre la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet et la société Brangeon Environnement
- Vu la demande d'avenant présentée par la société Brangeon

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De modifier l'article 2 comme suit :
  - Substituer à la mention « une surface extérieure d'une surface de 20m² » par « Une surface extérieure d'une surface de 40 m², - Une voie d'accès jusqu'au bas du quai, adaptée au passage des camions »
- ✓ De modifier l'article 3 comme suit :
  - o Le chiffre 8 est remplacé par 20
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cet avenant.

A Airvault, le 10 septembre 2019 Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20190916-15-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-09-2019 Publication le : 16-09-2019 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48